Raccordement électricité

Par Fscd30

Bonjour,

Je souhaite faire raccorder un terrain à l'électricité.

ENEDIS me demande soit un permis d'aménager, soit une déclaration préalable.

Le problème c'est que la déclaration préalable concerne des travaux sur un terrain déjà construit et le permis d'aménager ne convient pas non plus car je ne souhaite créer aucun des aménagements proposés dans la liste (lotissement, camping etc?).

Est ce qu'il existe un autre formulaire où qu'est ce que je dois cocher ?

Infos :

Il n'y a pas de PLU dans mon village, le terrain est soumis au règlement national de l'urbanisme (il n'y a pas de zonage).

Je ne souhaite pas construire pour le moment, je n'ai pas les moyens actuellement.

Mon terrain me sert de jardin, je souhaite juste avoir l'électricité pour bricoler, jardiner ou brancher un l'éclairage quand on mange le soir l'été.

Merci pour votre aide.

Par Henriri

Hello !

FSCD d'après ce que vous dites je vous suggère de faire une "déclaration préalable de travaux pour un abri de jardin de moins de 5 m2"... et construisez-vous une petite cabane de 2m x 2m pour mettre vos outils de jardinage et lui accrocher un lampadaire...

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F662]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F662[/url]

A+

Par Fscd30

Bonjour,

Merci pour votre conseil, c'est une excellente idée.

Par Fscd30

Re-bonjour,

J'ai essayé de faire la demande sur le site « Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme« de « mon service public » et ce n'est pas possible de déposer une demande car mon projet n'est « pas soumis à autorisation ».

Par Fscd30

Après avoir téléphoné partout j'ai réussi à obtenir la réponse :

Un document de la mairie suffit, pas besoin d'un CERFA ou d'un document en particulier.